



Aubépine SARL SCOP

L'Arbre, le Paysage, le Territoire

Pierre Bazin, Thomas Schmutz, Sabine El Moualy, Emmanuel Eigenschenck

VISITE CONSEIL

- TARIFS 2011 -

- BORDEREAU DE COMMANDE -

Document à retourner complété et signé, accompagné du chèque, à :

Aubépine Sarl-Scop - 39 square Charles Dullin - 35 200 RENNES

Tél 02 23 30 43 44 – fax 02 23 30 43 45 – courriel : aubepine@aubepine.fr - site web www.aubepine.fr



VISITE CONSEIL SUR SITE

Sur un espace arboré : quartier, parc public, parc privé.

Objectif : éclairer des décisions à prendre ou à planifier concernant des végétaux ligneux

Types de végétaux :

arbres de parc historique, de parc de loisir, massifs, bosquets, espaces naturels

Tarif

Le format, forfaitaire, est de 250,00 € HT pour 2 h sur site, auxquels se rajoute 1€/km pour le temps & frais de déplacement.

Cet investissement est très rapidement amorti dès lors que vous avez des projets de plantation, d'élagages, d'abattages, de valorisation (coupes), et/ou des situations de pré contentieux.

Contenu

Cette visite est assurée par l'un de nos experts en fonction de leurs compétences. Elle vous apporte des éclairages simples et clairs sur la suite de vos démarches. Les questions portent classiquement sur l'un des domaines suivants :

- Identifier les points faibles, point forts de mon patrimoine, ainsi que les urgences d'intervention
- Reprendre en main mon espace arboré un temps négligé ou géré selon d'autres parti pris
- Sécuriser des arbres menaçants tout en préservant un maximum de beaux arbres
- Esquisser les principales interventions nécessaires : type de prestataire, d'outils, d'engins
- Connaître, comprendre mes droits et devoirs, en théorie et en pratique
- Intervenir en respectant les arbres d'avenir, sans se contraindre inutilement pour des arbres sans grand avenir

Les sujets traités –en général, 2 ou 3- résultent du déroulement de la visite.

En pratique

- Un formulaire à remplir est disponible en ligne, où vous précisez la nature de la demande, le délai d'intervention souhaité, les indications précises du lieu.
- Dès réception de ce formulaire accompagné du règlement (forfait HT + TVA + déplacement), vous prenez contact pour convenir d'un rendez-vous en appelant au 02 23 30 43 44.
- Le chèque libellé à l'ordre de Aubépine Sarl Scop ne sera encaissé qu'à l'issue de la prestation.



Quelques conseils

Pour tirer le meilleur profit de cette visite vous pouvez :

- bien renseigner le formulaire, et joindre des clichés, des plans du site
- préparer une liste de décisions que vous avez à prendre
- consulter notre site web <http://www.aubepine.fr> qui vous familiarisera avec des questions classiques sur ces sujets
- participer à une journée de formation à la gestion de grands jardins arborés, par exemple chez Tiez Breiz

Responsabilité

- La mission s'apparente à du conseil simple, et n'engage pas de responsabilité de maître d'oeuvre. Les conseils suggérés au propriétaire, maître d'ouvrage, ne sauraient en aucun cas engager la responsabilité de l'entreprise Aubépine Sarl Scop.
- La responsabilité des intervenants en conseil comme en intervention n'est engagée que si le demandeur procède par la suite à des commandes fermes de prestations dûment cadrées par les réglementations en vigueur.

Prestation souhaitée

Tâches & livrables

nb	Unité	Pu	Total
----	-------	----	-------

VISITE CONSEIL SUR SITE



Avis oral en visite sur site

Objectif : éclairer des décisions à prendre ou à planifier concernant des végétaux ligneux

Types de végétaux : arbres de parc historique, de parc de loisir, massifs, bosquets, haies, espaces naturels, friches

1	Forfait visite	250 €	250 €
---	----------------	-------	-------

Déplacements



Aller-retours

.....	Km	1€€
-------	----	----	--------

..... km X aller-retours sur site, au départ de Rennes

Total HT€
TVA 19.6%€
Total TTC€

Je joins une fiche de renseignement

Le demandeur

Fait le

Signature - cachet



- FICHE DE RENSEIGNEMENTS –

*Vous envisagez de nous confier une mission concernant un ou plusieurs de vos arbres. Afin de préparer et d'ajuster au plus près notre prestation, merci de nous préciser les éléments suivant, dans la mesure où vous les connaissez bien sûr.
Merci de votre contribution.*

LE DEMANDEUR

Nom/Raison sociale :

Profession :

Adresse : Code postal, Commune

Tél Courriel

Personne à contacter :

Tel : e-mail :

VOTRE DEMANDE

Votre question:

Les arbres et/ou les espaces concernés :

Qu'est- ce qui a déclenché votre demande?

résumez en quelques lignes, en particulier des faits, ou ce qui a changé récemment

Avez- vous déjà réalisé des expertises d'arbres, et de ceux- ci en particulier ?.....

Êtes- vous dans un contexte de précontentieux avec un tiers ?

Historique des arbres et/ou des espaces - Interventions Aériennes.....

Historique des élagages

Historique des arbres et/ou des espaces - Interventions Racinaires

Si vous avez mémoire d'interventions dans le périmètre racinaire des arbres (10 à 15 mètres autour du tronc), merci de nous les indiquer : requalification de voirie, déblais, remblais, tranchées de réseaux, etc.

DOCUMENTS UTILES

Pour nous les envoyer : par courrier postal, ou en simple pièces jointes à aubepine@aubepine.fr.

Impératif

- Plan de localisation Joindre au choix : extrait cadastral, carte IGN, plan communal
- 4 photos minimum montrant :
- Une vue d'ensemble du lieu
- Les arbres concernés sur différentes faces

Si possible :

- Des vues détaillées sur le sujet
- Des vues de l'emprise au sol



CONDITIONS GENERALES aux missions d'Aubépine sarl- scop

Toutes prestations

Responsabilité

Les clauses de collaboration suivantes visent à optimiser la contribution de chacun à l'objectif assigné.

Le Prestataire s'engage à mettre tout son savoir faire pour réaliser la mission qui lui est confiée. Il s'engage, en outre, à informer le "Client" de toutes les contraintes liées à sa mission.

Le Client donne son accord de principe sur son mode de participation à chacune des phases. Le prestataire s'engage à le solliciter, mais ne saurait être tenu pour responsable dans le cas où le "Client" ne lui fournirait pas l'ensemble des informations nécessaires à l'exécution de sa mission.

Constitution du contrat

Le contrat entre Aubépine et son client est réputé constitué par :

- Les présentes conditions générales, (« C.G. »)
- Les conditions particulières (« C.P. ») qui précisent : la nature de la prestation, ses objectifs spécifiques, les conditions d'exécution, les obligations du client, le prix global à payer et les modalités de paiement, ainsi que toute autre modalité singulière. De manière générale, les conditions particulières priment sur les conditions générales.

Le contrat ne sera valide qu'une fois les deux parties en possession de l'ensemble ci-dessus signé par les deux parties et le versement de l'acompte prévu aux C.P.

Le contrat ainsi défini exprime l'intégralité des obligations des parties. Il annule et remplace tout accord, correspondance ou écrit antérieurs, en particulier des versions de devis datées antérieurement.

Résiliation

En cas de résiliation sur initiative du maître d'ouvrage que ne justifierait pas le comportement fautif d'Aubépine, celui-ci a droit au paiement :

- des honoraires et frais liquidés au jour de cette résiliation ;
 - des intérêts moratoires prévus à la facture ;
 - d'une indemnité de résiliation égale à 20% de la partie des honoraires qui lui aurait été versée si sa mission n'avait pas été prématurément interrompue.
- Lorsque la résiliation est motivée par le comportement fautif d'Aubépine, l'indemnité de résiliation de 20% n'est pas due.

Engagement du client

Accès aux terrains : dans le cas d'une intervention nécessitant l'accès sur le terrain d'un tiers, le client est réputé faire son affaire de l'obtention de l'autorisation de ce dernier. Il fournira cette autorisation écrite avant toute intervention prévue au devis. Le cas échéant, le retard engendré par l'absence d'autorisation sera répercuté sur le délai de l'étude prévu au contrat.

Fourniture de documents. Les documents demandés aux C. P. doivent être fournis dans un délai de 1 mois suivant la signature du contrat. Au-delà de ce délai, les délais d'intervention seront suspendus dans l'attente de la fourniture des documents attendus.

Relecture. Sauf stipulations contraires rédigées au C.P., les temps de relecture des documents produits par Aubépine n'entrent pas en ligne de compte dans le calcul des délais prévus au contrat.

Propriété intellectuelle. Les documents produits par la société pour son client demeurent la propriété intégrale d'Aubépine jusqu'au règlement complet de la prestation contractée.

Conditions de validité des études

Les délais de validité des diagnostics d'arbres est par défaut de 1 année après le rendu de la synthèse écrite, et en l'absence de modification substantielle de l'état des lieux dans un périmètre intérieur correspondant à 3 fois le diamètre du houppier de l'arbre pris dans son diamètre le plus large.

Déontologie

Le Prestataire s'engage à mettre tout son savoir faire pour réaliser la mission qui lui est confiée. Il s'engage, en outre, à informer le "Client" de toutes les contraintes liées à sa mission.

Assurance professionnelle

Aubépine SARL garantit, par le biais de son assureur, les conséquences financières de sa responsabilité résultant de ses missions de « Expertise en arboriculture – activité de paysagiste et maîtrise d'œuvre ». Police souscrite auprès de Groupama Assurances, Rennes, réf contrat 35238 351760M1005 en date du 29/06/2001.

Conditions de paiement

A défaut d'autres modalités prévues aux C.P. la date la plus tardive du règlement de toute facture est à la fin du mois qui suit celle de son émission. En cas de désaccord sur le montant d'une facture, son règlement est effectué sur la base provisoire des sommes admises par le maître d'ouvrage, qui doit motiver sa contestation par écrit dans un délai de 15 jours. Au terme de ce délai, la facture, considérée comme acceptée, est payable immédiatement.

Droit applicable en cas de litige

Le droit applicable au présent contrat est le droit français. Tout différend découlant du présent contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, au Tribunal compétent de la juridiction de Rennes.

Diagnostic d'arbres

Engagement de moyens pour l'évaluation du risque

Dans le cas des missions touchant à la sécurisation des arbres, notre travail visera en premier lieu à repérer et résoudre les situations dangereuses. Mais nous rechercherons chaque fois que possible à limiter les abattages d'arbres de valeur en proposant dans les solutions de conservation compatibles avec :

- leur valeur patrimoniale évaluée objectivement par des méthodes de référence,
- la valeur que le client lui-même leur accorde.
- le risque acceptable partagé à la fois par le client et Aubépine, dans les seuils définis par la méthode internationale QTRA®.

L'arbre est un être vivant qui conserve, en l'état actuel des moyens de diagnostic, une marge d'imprévisibilité dans son comportement à la rupture, quel que soit les moyens d'investigation mis en œuvre.

Les experts de la société Aubépine s'engagent à optimiser leur méthode de travail aux moyens mobilisés par leur client afin d'évaluer la dangerosité sur des bases objectives.

Ils s'engagent à communiquer à leur client le niveau d'incertitude de ses résultats selon les moyens mis en œuvre, à proposer les diagnostics complémentaires permettant de les affiner en cas de besoin et sur demande de sa part.

Responsabilité en cas de dommage

La décision de conserver un arbre est argumentée mais ne saurait garantir l'absence totale de risque de chute de branche ou d'arbre entier suite à leur prescription.

Aubépine SARL engage sa responsabilité dans le cadre strict des arbres conservés sur avis favorable du rapport d'expertise.

Aubépine SARL décline toute responsabilité en cas de dommage occasionné par un arbre dans les cas suivants :

- absence de mise en sécurité par le biais des interventions prévues dans le délai imparti
- dépassement du délai imparti de surveillance.
- modification significative des conditions aériennes ou racinaires susceptibles de fragiliser l'arbre
- accident climatique considéré comme catastrophe naturelle

Obligation de conseil

Indépendamment de la mission confiée à Aubépine, tout arbre manifestement dangereux ou suspect porté à sa connaissance sur le périmètre d'étude ou à proximité sera notifié au client.